

J'admets que cela serait difficile. Je sais bien que la compétence est répartie entre le gouvernement fédéral et les provinces. Mais je sais aussi que l'époque est révolue où les provinces et le gouvernement fédéral se repassaient la balle et n'agissaient pas. Sur bon nombre des questions l'urgence de la situation a forcé le gouvernement fédéral à dire aux provinces: «Voici le problème, comment allons-nous répartir les responsabilités et prendre les mesures légales nécessaires?» Une telle formule pourrait être suivie grâce à un ministère des affaires des consommateurs.

J'aimerais conclure pour laisser la parole à d'autres. Une heure représente fort peu de temps pour discuter un sujet d'une si grande ampleur. Les consommateurs dépensent chaque année 29 milliards de dollars, et c'est beaucoup d'argent. En fait, au lieu d'avoir un seul ministère des affaires des consommateurs, le gouvernement devrait prendre plus d'initiatives dans ce domaine.

Je sais que ce projet de résolution sera inscrit au bas de la liste. Mais je demande que pour une fois, il ne soit pas oublié. Le gouvernement serait bien inspiré, cette fois encore, de reprendre notre idée pour son compte. Nous serions ravis de ce larcin. Si l'année prochaine, il présente un projet de loi dans ce sens, il recevra notre appui tout entier.

• (5.20 p.m.)

**M. D. R. Tolmie (Welland):** Monsieur l'Orateur, tous les citoyens, je pense, se rendent compte de l'impérieuse nécessité de protéger le consommateur canadien. L'intervention des gouvernements fédéral et provinciaux s'impose pour arriver à cette fin. C'est une vérité de La Palisse de dire que le gouvernement, avec les pouvoirs et les moyens dont il dispose pour enquêter, réglementer et conseiller et à cause de son souci bien légitime d'assurer le bien-être du peuple, a adopté des mesures législatives pour protéger les gens dans nombre de sphères telles que la main-d'œuvre, les pensions, le transport et l'assurance frais médicaux. La protection du consommateur ne saurait être laissée de côté, mais, au contraire, devrait rettenir de plus en plus l'attention du gouvernement. La qualité et le prix de ce que nous mangeons, de ce que nous buvons et de ce dont nous nous vêtions—tous des articles nécessaires à la vie—intéressent avant tout le gouvernement et à juste titre.

Le but visé dans la motion dont nous sommes saisis est des plus louables et on doit féliciter son auteur du souci qu'elle a de ce

qui touche à la vie quotidienne de notre population. Toutefois, tout en ne m'opposant pas au sentiment dont s'inspire la motion, j'appuie le principe adopté mais non les moyens tels qu'ils y sont énoncés. A mon avis, et j'insiste sur ce point, il n'y a pas lieu pour le gouvernement d'établir tout un ministère des affaires des consommateurs et je m'oppose à la proposition pour un certain nombre de raisons.

Il y a une tendance croissante à constituer des ministères pour de nouveaux secteurs d'intérêt, comme celui de l'enseignement, et, à l'heure actuelle, le gouvernement est en voie d'en créer plusieurs nouveaux. Si je m'oppose à cette proposition, c'est que j'ai en horreur la bureaucratie. Si on établissait ce ministère, tous les frais qu'exige la nomination d'un ministre et d'un personnel, et qui selon les premières prévisions auraient été relativement modestes, auraient une tendance alarmante à atteindre un chiffre beaucoup plus élevé que celui qu'on avait tout d'abord envisagé.

Il ne s'agit pas seulement des dépenses requises et du personnel qu'on ira chercher dans les autres ministères, mais je crois au danger réel de la multiplication incessante des ministères et d'un double emploi augmentant sans cesse qui militerait contre la solution efficace des problèmes que visait leur institution. Je soutiens qu'un autre ministère et tout le mécanisme nécessaire ne semblent pas justifiés dans les circonstances actuelles.

En outre, l'Association des consommateurs du Canada a fait beaucoup de bon travail. Grâce à l'imposition de normes de classement et d'épreuves, ainsi que par nombre d'autres moyens, elle a protégé le consommateur. La formation d'un ministère fédéral pourrait nuire au travail complètement désintéressé de cette association. L'une des raisons de sa grande efficacité est qu'elle a agi indépendamment de toute pression extérieure.

De nos jours, on a tendance à imposer des responsabilités toujours plus larges aux ministères de l'État qui deviennent ainsi plus sujets aux influences de l'extérieur. Rien ne nous assure qu'un ministère renforcerait le programme très important et très précieux de l'Association des consommateurs qui a tant contribué à la protection et au bien-être du citoyen canadien.

Mon opposition à un ministère distinct à l'heure actuelle ne signifie pas qu'à mon avis aucune autre mesure ne devrait être prise à l'égard des affaires des consommateurs. Bien au contraire, car je soutiens que nous avons